



L'UNION EUROPÉENNE

FR

Bruxelles, le 29 mars 2012
(OR. en)
8392/12
PRESSE 148/12

**Déclaration de la Haute Représentante,
Mme Catherine Ashton, au nom de l'Union européenne,
sur les exécutions au Japon**

L'UE déplore vivement l'exécution, le 29 mars 2012, de Yasuaki Uwabe, Tomoyuki Furusawa et Yasutoshi Matsuda et le fait que les exécutions aient ainsi repris au Japon, où la peine capitale n'avait plus été appliquée depuis vingt mois. L'Union européenne est opposée à l'application de la peine capitale dans tous les cas et en toutes circonstances et elle n'a cessé de réclamer son abolition universelle. L'UE considère que la peine de mort est un châtiment cruel et inhumain et que son abolition est essentielle à la protection de la dignité humaine.

Le Japon et l'UE ont des vues très proches sur un grand nombre de préoccupations concernant le respect des droits de l'homme de par le monde. À plusieurs reprises, l'UE a demandé aux autorités japonaises d'instituer un moratoire sur l'application de la peine de mort, en attendant son abolition complète par une loi. Le Japon rejoindrait ainsi tous les pays, de plus en plus nombreux, qui y renoncent: plus de deux tiers des pays du monde ont officiellement aboli ou cessé d'appliquer la peine de mort, comme l'a demandé l'Assemblée générale des Nations unies.

La Croatie*, pays en voie d'adhésion, la Turquie, l'ancienne République yougoslave de Macédoine*, le Monténégro*, l'Islande⁺ et la Serbie*, pays candidats, l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, et le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen, ainsi que l'Ukraine et la République de Moldavie, se rallient à la présente déclaration.

* La Croatie, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie continuent à participer au processus de stabilisation et d'association.

+ L'Islande continue à être membre de l'AELE et de l'Espace économique européen.

P R E S S E